

Delémont, le 16 juin 2020

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ARRETE OCTROYANT UN CREDIT D'ENGAGEMENT A L'OFFICE DE LA CULTURE DESTINE A FINANCER LE FONCTIONNEMENT DU THEATRE DU JURA POUR LES ANNEES 2021 A 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le Gouvernement vous soumet un projet d'arrêté (annexe 1) octroyant un crédit d'engagement à l'Office de la culture destiné à financer l'exploitation du Théâtre du Jura, dont l'ouverture est prévue à Delémont à l'automne 2021. L'arrêté porte sur la première année d'exploitation partielle (2021) et les deux premières années d'exploitation complète (2022 et 2023) de cette infrastructure culturelle importante pour le développement de la culture jurassienne, l'attractivité du canton et son rayonnement.

Il vous invite à accepter l'arrêté précité et le motive comme suit.

- I. Contexte**
- II. Exposé du projet**
- III. Effets du projet**
- IV. Conclusion, décisions**

I. Contexte

L'achèvement du chantier du Théâtre du Jura en 2021, sur le site du Ticle à Delémont, couronnera les efforts de plusieurs générations d'acteurs culturels, de programmeurs et de publics de la région jurassienne en faveur d'une infrastructure professionnelle répondant aux besoins d'un savoir-faire reconnu dans les arts de la scène. Imaginé comme un centre régional d'expression des arts de la scène (CREA), ce lieu attendu a été conçu à l'origine comme une réalisation cofinancée par les cantons de Berne et du Jura. Le retrait du canton de Berne en 2010 a incité la République et Canton du Jura et la Commune de Delémont à se tourner vers un projet en partenariat public privé. C'est ainsi qu'était posée, le 6 septembre 2019, au cœur de la capitale jurassienne, la première pierre du complexe immobilier Le Ticle, construit grâce à un accord de partenariat entre HRS Real Estate SA, la République et Canton du Jura, la Commune de Delémont et la Fondation du Théâtre du Jura. Ce complexe comportera une partie logements, des surfaces commerciales, un parking public et un théâtre doté d'une salle de spectacle d'une capacité de 442 places assises, d'un plateau de scène de 12 mètres sur 12 mètres, de deux salles de répétition et d'un foyer. Le théâtre sera géré par une équipe de professionnels à même de structurer une offre culturelle complémentaire aux salles existantes, de produire des créations jurassiennes et de les diffuser largement.

Historique

Le projet de Théâtre du Jura a fait l'objet de plusieurs décisions successives par les autorités compétentes.

Le 9 décembre 2015, le Parlement approuvait un arrêté visant en particulier à :

- *Accepter la construction du projet CREA sur le site du Ticle à Delémont ;*
- *Définir qu'une Fondation, à créer par le Gouvernement, sera chargée de la construction et de l'exploitation du CREA, dont elle sera propriétaire ;*
- *Octroyer un crédit d'engagement de 14'000'000 francs à l'Office de la culture, destiné à doter la Fondation de fonds propres lui permettant de financer pour partie la construction du CREA et fixer les conditions générales de libération de la somme en question ;*
- *Octroyer un crédit d'engagement de 3'775'000 francs à l'Office de la culture, destiné à couvrir pour partie le budget de fonctionnement de la Fondation pour les années 2016-2020 au travers de contrats de prestations qui seront conclus par le Gouvernement. (Extrait du message du Gouvernement au Parlement de décembre 2015).*

Créée en février 2016, la Fondation pour le Théâtre du Jura a récolté les fonds tiers nécessaires (8'000'000 francs) à la construction de l'infrastructure et apporté la preuve que les promesses de fonds tiers au fonctionnement permettront au futur théâtre une exploitation viable pour les trois premières années de fonctionnement.

Sur cette base, le 6 novembre 2018, le Gouvernement reconnaissait comme réalisées les conditions de libération du capital de fondation de 14'000'000 francs pour le financement de la construction du Théâtre du Jura. Sa décision a permis à l'entreprise HRS Investment SA de lever les dernières incertitudes concernant la propriété du complexe commercial et de logements « Le Ticle ». L'accord signé entre HRS et deux investisseurs privés - en lieu et place de Coop Genossenschaft initialement pressenti comme propriétaire – a permis la libération des fonds étatiques par le Gouvernement le 12 février 2019. Les actes notariés entre les divers partenaires ont pu être signés dans la foulée.

Le projet a rapidement pris forme, tant sur le terrain avec la construction du théâtre et du complexe immobilier, que sur le plan de sa gouvernance avec l'engagement du directeur du Théâtre du Jura, M. Robert Sandoz, 45 ans, metteur en scène, comédien et auteur. Robert Sandoz a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2020. Il poursuit les travaux préparatoires à la mise en exploitation, la constitution de l'équipe d'encadrement, la programmation artistique et le suivi du chantier.

Période considérée

La levée de fonds tiers par la Fondation pour le Théâtre du Jura, la décision inattendue de Coop de s'en tenir à un rôle de locataire, la recherche de nouveaux investisseurs par HRS et la complexité du montage foncier du projet rendant la construction du Théâtre du Jura dépendante de celle de l'ensemble du complexe immobilier ont généré quelque retard sur le calendrier. Prévu initialement en mars 2017, le début des travaux a eu lieu en effet deux ans plus tard, en mars 2019. Par la suite, les difficultés rencontrées sur le chantier fin 2019 et le ralentissement des travaux durant la période COVID au printemps 2020 ont reporté la remise de l'ouvrage à juillet 2021, alors qu'elle était prévue pour 2019. Sauf nouvel imprévu sur le chantier, l'ouverture au public pourra être maintenue en septembre 2021, au plus tard en novembre 2021.

Ce décalage temporel a des conséquences qu'il s'agit d'expliquer brièvement. Premièrement, le crédit d'engagement de 3'775'000 francs octroyé par le Parlement en 2015 pour les années 2016 et 2020, qui devait couvrir trois années et demie de fonctionnement intermédiaire et une année et demie d'exploitation d'un théâtre ouvert au public, a couvert en réalité cinq années de fonctionnement intermédiaire. Il n'a dès lors été utilisé qu'à raison de 20% environ. Deuxième conséquence, il convient de soumettre un nouvel arrêté au Parlement depuis 2021. Le début de la période couverte coïncide avec l'année de mise en exploitation du Théâtre du Jura.

Le Gouvernement propose un arrêté octroyant un crédit d'engagement sur trois ans, soit de 2021 à 2023. Cette durée est assez longue pour permettre à l'institution de se projeter, mais assez prudente considérant que l'infrastructure n'est pas encore opérationnelle au moment où l'objet est soumis au Parlement.

Le Gouvernement propose un engagement financier de l'Etat pour un montant maximal de 4'000'000 francs, soit 1'000'000 francs pour 2021 et 1'500'000 francs pour 2022 et 2023. Cette somme est légèrement inférieure aux projections posées dans le message au Parlement de 2015. Elle est conforme au budget 2021 et pré-budgets 2022 et 2023 présentés par la Fondation pour le Théâtre du Jura détaillés ci-après.

A noter que ce montant est un plafond qui correspondra au maximum aux deux tiers des fonds annuels levés par la Fondation auprès d'autres partenaires pour le fonctionnement du théâtre. Le Gouvernement propose en effet de reconduire la règle de « un franc levé génère deux francs de l'Etat », à laquelle la Fondation pour le Théâtre du Jura a été soumise depuis sa création. Dans la pratique, les fonds étatiques sont versés à la Fondation pour le Théâtre du Jura via le budget de l'Office de la culture, sur présentation des promesses de dons de tiers.

II. Exposé du projet

Projet architectural

Doté d'une grande salle de spectacles équipée spécifiquement pour les arts de la scène, de deux salles de répétition – dont l'une peut être utilisée comme salle d'expositions - d'un foyer et d'un étage administratif fonctionnel, le projet architectural du Théâtre du Jura vient combler l'absence d'une infrastructure professionnelle dans un canton dont le savoir-faire dans le théâtre et la danse est reconnu. Le projet architectural est conforme pour l'essentiel à l'avant-projet qui a servi de base à la demande de crédit d'engagement au Parlement en 2015.

Tenant compte des besoins des futurs utilisateurs, le projet a cependant été amélioré sur plusieurs points :

- Optimisation des circulations intérieures ;
- Création d'un quai de déchargement intérieur et d'un monte-charge ;
- Amélioration du confort visuel des spectateurs par un travail sur la pente du gradin ;
- Suppression du « détrappage » (vide sous la scène) prévu initialement et remplacé par la création d'une petite fosse d'orchestre.

Commencés le 5 mars 2019, les travaux ont été menés selon la planification et les contrats établis entre les partenaires.

S'agissant du coût d'investissement, il est régi par un acte de vente à terme signé le 25 février 2019 entre HRS Investment SA et la Fondation pour le Théâtre du Jura. La vente à la Fondation prendra effet à la remise de l'ouvrage.

Malgré une charge foncière un peu plus élevée due à l'amélioration des flux de circulation et d'accès au bâtiment, le budget global tel qu'il a été présenté au Parlement en 2015 est respecté. Il se monte à 24'100'000 francs TTC (terrain : 1'514'280 francs ; construction : 20'791'720 francs ; équipements techniques et mandataires de la Fondation : 1'794'000 francs).

A noter que l'engagement de la République et Canton du Jura pour la construction du Théâtre du Jura se monte à 14'000'000 francs, somme de laquelle ont été déduites les recettes des terrains propriété de la République et Canton du Jura (RCJU) vendus aux investisseurs pour la construction de l'ensemble du complexe du Ticle, soit 5'668'315 francs (encaissement de la vente des terrains : 7'264'920 francs ./ . valeur comptable résiduelle : 1'596'605 francs).

Au final, l'engagement de l'Etat pour l'édification du Théâtre du Jura s'élève donc à 8'331'685 francs.

Projet artistique

Le Théâtre du Jura est conçu comme une infrastructure culturelle d'importance cantonale, régionale et suprarégionale. Le théâtre sera géré par des professionnels et doté d'une jauge et d'un équipement technique qui n'existent pas encore dans le canton. Ce sera également un lieu apte à donner naissance à des créations jurassiennes et à les diffuser dans et hors canton. De ce fait, il accédera au pôle des théâtres professionnels de Suisse. Il pourra accueillir des spectacles d'envergure qui ne peuvent être présentés dans le Jura actuellement. La médiation, et notamment la quête de nouveaux publics, est un axe important du futur théâtre, qui se développera grâce à l'intégration de la Fondation Cours de Miracles au sein du Théâtre du Jura. Dès les prémices, le projet a été conçu comme un lieu accessible à tous, et particulièrement au jeune public. Autant qu'un lieu, le Théâtre du Jura se doit d'être un « aiguillon fédérateur » pour l'ensemble du territoire jurassien, comme l'écrivaient les auteurs de l' « Etude de Gouvernance pour le futur Centre régional d'expression des arts de la scène (CREA) », élaborée en 2012 sur mandat du Département de la formation, de la culture et des sports et du Gouvernement.

Quatre missions principales ont été dégagées depuis les origines du projet :

- 1) **Accueil** : programmation de spectacles invités ;
- 2) **Création** : productions ou coproductions, en priorité de compagnies jurassiennes ;
- 3) **Diffusion** : circulation des créations dans un réseau large, régional, romand, national, voire international ;
- 4) **Médiation et formation** : familiarisation du public avec les arts de la scène, recherche de nouveaux publics, en particulier bâlois et alémanique, en relation avec la programmation du Théâtre du Jura ; offre de cours de perfectionnement aux professionnels et aux amateurs.

L'engagement de M. Robert Sandoz comme directeur du Théâtre du Jura répond à un cahier des charges intégrant ces éléments fondamentaux. M. Sandoz a été choisi par le Conseil de Fondation pour sa vision précise de la nouvelle institution, sa connaissance du tissu culturel jurassien, sa compréhension des enjeux et ses idées pour une programmation audacieuse et rassembleuse, tournée vers un théâtre narratif. Le théâtre est l'axe principal de son projet artistique. Mais la polyvalence de M. Sandoz lui permet également de travailler à une programmation éclectique, proche des gens, mêlant musiques (actuelles et classiques), danse et cirque.

Par année, il est prévu d'y donner une centaine de représentations, soit une trentaine de spectacles différents et d'y créer trois créations jurassiennes de théâtre et de danse (annexe 2). Un objectif de 28'000 spectateurs est visé dès 2023. La programmation s'appuiera notamment sur les institutions, structures, associations et artistes jurassiens pour exprimer le riche potentiel de ce territoire et permettra de les diffuser plus largement. L'ambition de faire du Théâtre du Jura un lieu de spectacles francophones à destination du public bâlois se concrétisera dès la saison 2021-2022 grâce à une collaboration établie avec le Theater Basel.

Pour l'inauguration, une création théâtrale jurassienne est imaginée, avec une distribution réunissant les artistes jurassiens les plus en vue du moment, ainsi qu'une quinzaine de comédiens amateurs, adultes et enfants. Des accords de coproduction sont en cours avec d'autres théâtres hors canton, qui investiront ensemble dans ce spectacle environ sept fois plus que le Théâtre du Jura et qui s'engageront à le programmer dans leur saison. C'est un exemple de ce que le Théâtre du Jura pourra générer comme rayonnement et retour sur investissement.

La fête d'inauguration reflétera l'esprit des saisons à venir. Il est prévu de présenter le théâtre et son contenu avant l'ouverture, dans et hors les murs, par des interventions artistiques ciblées, en collaboration avec l'équipe de médiation.

Gouvernance

Afin de créer l'organigramme de son personnel, la Fondation s'est approchée de théâtres romands comparables au Théâtre du Jura pour établir une dotation réaliste. Pour répondre aux différentes missions du théâtre, elle a engagé ou engagera 12,45 EPT, soit 43% pour le secteur « direction, administration, production et diffusion », 35% pour le secteur « technique » et 22% pour le secteur « médiation ». La masse salariale totale du théâtre en exploitation est d'environ 1'100'000 francs par an. Elle est inférieure à la moitié des charges totales et reste en-dessous de celle prévue dans le budget initial établi en 2015.

Budgets de fonctionnement

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Théâtre du Jura pour les années d'exploitation complète affiche des charges et produits pour 2'976'844 francs (budget de référence : 2023). Après déduction des produits générés par l'activité du théâtre, l'excédent de charges se monte à 2'395'097 francs. Le budget 2021 (exploitation partielle) et les pré-budgets 2022 et 2023 (exploitation complète) figurent en annexe (annexes 3, 4 et 5). Les montants sont précisés par le biais d'un contrat de prestations soumis au Gouvernement.

Le principe de financement proposé par le Gouvernement, à l'article 3 du projet d'arrêté, prévoit que « la somme versée annuellement à titre de subvention à la Fondation pour le Théâtre du Jura ne peut excéder le double du montant obtenu auprès des autres partenaires privés et publics ». Ce principe est le même que celui figurant dans l'arrêté du Parlement no 1648 du 9 décembre 2015. En 2018, la part cantonale maximale a été calculée sur un excédent de charges annuel arrondi à 2'250'000 francs. Elle s'élève donc au maximum à 1'500'000 francs par année d'exploitation complète, et ce à condition que la Fondation pour le Théâtre du Jura lève l'équivalent de la moitié de cette somme, soit 750'000 francs, auprès d'autres partenaires.

Le budget actualisé indique que les besoins du théâtre seront quelque peu plus élevés. Au cas où la fondation ne lèverait pas la somme de 895'097 francs prévue au budget prévisionnel, la programmation (charges de manifestations) sera revue à la baisse, la subvention cantonale étant plafonnée.

Cette estimation vaut pour les années d'exploitation pleines. Pour 2021, le budget d'exploitation est estimé à 1'976'000 francs. Il est prévu que l'excédent de charges soit couvert par 1'000'000 francs de subvention cantonale et 738'398 francs de fonds tiers.

Etat de la recherche de fonds

Depuis sa création, la Fondation pour le Théâtre du Jura a établi des contacts privilégiés expérimentant ainsi un degré de partenariat public-privé inédit dans le canton du Jura. Ainsi, parallèlement aux huit millions de francs levés pour la construction du théâtre et conformément aux exigences du Parlement pour commencer les travaux de construction, la Fondation a présenté au Gouvernement la garantie du solde du montant total nécessaire à son fonctionnement durant les trois premières années d'exploitation.

Pour 2021, la Fondation pour le Théâtre du Jura s'était assurée, au 31 mai 2020, de participations financières de tiers pour 497'408 francs auprès de collectivités publiques (dont la ville de Delémont, le Canton de Soleure et Swisslos Basel Landschaft), d'entreprises et de plusieurs donateurs privés.

Pour les années 2022 et 2023, la plupart des partenaires se sont d'ores et déjà engagés à maintenir leur soutien. Une association des Amis du Théâtre du Jura a été constituée dans le but d'intensifier la recherche de fonds et d'atteindre la somme de fonds tiers nécessaires pour le budget annuel d'exploitation tel que défini. Des demandes de contributions seront adressées auprès de fondations et de fonds de loteries (dont la Loterie romande) pour le soutien au projet artistique sur la base du contenu en préparation des saisons 2021-2022 et 2022-2023 du Théâtre du Jura et du budget « charges de manifestations ». La contribution de l'association viendra compléter la recherche de fonds menée par la fondation et le directeur.

III. Effets du projet

Gain culturel, économique et touristique

Avant son ouverture au public, le Théâtre du Jura confirme qu'il est un atout pour le canton. D'un point de vue économique, la construction du complexe immobilier Le Ticle à Delémont, avec quelque 90 millions de francs d'investissements, se profile comme le principal chantier dans le canton depuis l'achèvement du tracé autoroutier A16. Par contrat, l'entreprise totale s'est engagée « dans le cadre de la réalisation du complexe immobilier multifonctionnel, à attribuer dans la mesure du possible 75% des travaux à des prestataires de services locaux pour autant que ces derniers aient les capacités requises et que leurs propositions de conditions soient concurrentielles et conformes au marché ». La Fondation pour le Théâtre du Jura est particulièrement attentive au respect de cet engagement par le constructeur. Après l'adjudication de plus de trois quarts du coût total des travaux, la part confiée à des entreprises jurassiennes s'élevait à 71%. Considérant que de nombreuses entreprises jurassiennes sont actives dans le second œuvre, la Fondation estime que l'objectif de 75% d'adjudications des travaux de construction du Théâtre du Jura à des entreprises jurassiennes sera atteint voire dépassé.

Mais c'est d'un point de vue culturel et sociétal que le Théâtre du Jura démontrera son plus grand apport. Soucieux de former les Jurassiennes et les Jurassiens aux arts de la scène tout au long de leur cursus scolaire, premier canton à offrir une option gymnasiale en théâtre et à avoir structuré ses activités de médiation dans le domaine des arts de la scène par le biais de la Fondation Cours de Miracles dans le contexte d'Expo.02, la République et Canton du Jura disposera désormais d'une infrastructure adéquate pour produire des créations jurassiennes et les diffuser dans un large réseau. Le Théâtre du Jura permettra également à l'ensemble des arts de la scène de gravir un palier qualitatif, et ainsi d'accroître leur visibilité et leur rayonnement national.

Générateur d'emplois, le Théâtre du Jura sera aussi générateur de publics et de visiteurs, occasionnels ou réguliers, puisqu'il complétera avantageusement l'offre en loisirs de la République et Canton du Jura. A ce titre, la volonté de faire de la réception du Théâtre du Jura, au cœur de la capitale jurassienne, un point d'accueil commun au théâtre, à Jura Tourisme et au Centre culturel régional de Delémont (CCRD) démontre l'intention des partenaires de promouvoir ensemble l'offre touristique et culturelle du Jura.

Complémentarité avec les salles existantes et collaboration avec les Centres culturels

Le projet de Théâtre du Jura a l'ambition de devenir une vitrine culturelle du Jura historique, de renforcer une identité culturelle jurassienne par le fait de réunir au gré des projets les acteurs culturels de tous les districts et de toutes les disciplines. Il prend en compte également l'interaction professionnels-amateurs spécifique à la région jurassienne. De ce fait, la vocation du Théâtre de Jura ne pouvait être envisagée sans que soit abordée la question de la relation future de ce nouveau lieu aux acteurs culturels du territoire jurassien, actifs depuis plusieurs décennies et auxquels la scène jurassienne doit sa vigueur.

Comme expliqué, la structure professionnelle du Théâtre du Jura permettra à l'ensemble du tissu culturel un accroissement de la qualité du travail et une meilleure diffusion de la création jurassienne. Cependant, une collaboration du Théâtre du Jura avec les différents centres culturels des districts

jurassiens (Centre culturel régional de Delémont, Centre culturel du district de Porrentruy, Espace culturel du Café du Soleil à Saignelégier mais aussi Centre culturel de la Prévôté et Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier) et une concertation des programmations avec les salles existantes dans la région (spécialement l'Inter à Porrentruy et, dans un deuxième cercle, Nebia à Bienne et le TPR à La Chaux-de-Fonds) s'avèrent essentielles.

L'Office de la culture a saisi l'opportunité de l'arrivée du Théâtre du Jura pour mener une réflexion sur les missions et la complémentarité de chacun. Il s'agit en effet d'éviter trop de concurrence des publics et d'autre part une multiplication des organes, institutions et commissions poursuivant les mêmes buts. Ainsi, un groupe de travail, placé sous l'égide de l'Office de la culture et réunissant les représentants des centres culturels du Jura historique (et de leur association commune, l'AICC), du Théâtre du Jura, du fOrum culture, de Cours de Miracles et de ViCulturelle à Vicques, élabore le fonctionnement de ce partenariat pour mise en œuvre graduelle dès 2021, en concertation avec les villes et la Déléguée aux affaires culturelles de la Berne francophone.

En mai 2018, les partenaires se sont entendus sur cinq principes :

1. Renforcer un réseau commun et unique des arts de la scène. Les réseaux d'acteurs des arts de la scène existants, subventionnés par le ou les cantons, sont fusionnés en vue d'un réseau des arts de la scène unique qui soit commun aux principales institutions et aux centres culturels.
2. Profiler le Forum Saint-Georges comme lieu de résidence rattaché au Théâtre du Jura. Le CCRD se concentre en particulier sur sa mission socioculturelle et la coordination des activités culturelles du district de Delémont. Il veille à élaborer une programmation de spectacles complémentaire avec celle du Théâtre du Jura. La gestion du Forum Saint-Georges est déléguée par la Commune de Delémont au Théâtre du Jura.
3. Garantir une programmation cohérente et complémentaire des salles. Les différents programmeurs de spectacles échangent leurs intentions en amont de la saison et se coordonnent pour leurs achats de spectacles en accueil.
4. Examiner les mutualisations possibles des outils administratifs, techniques et promotionnels des centres culturels et du Théâtre du Jura en vue d'une diminution des charges de chacun.
5. Mener une politique de médiation cohérente. Les missions de Cours de Miracles sont reprises et adaptées par le Théâtre du Jura. Dans le sillage de cette fusion, la politique de médiation culturelle se doit d'être coordonnée entre les acteurs concernés. Elle s'appuie sur des missions plus précises pour chaque institution, que ce soit pour la recherche de nouveaux publics ou la mise sur pied d'actions culturelles pour les écoles.

Ces travaux, qui se poursuivront après l'ouverture du Théâtre du Jura, sont de nature à soutenir une vision et une politique culturelle cantonale forte, en clarifiant les missions, encourageant les synergies et simplifiant les structures, sans pour autant générer une augmentation des financements étatiques en plus de la subvention au Théâtre du Jura, étant entendu que l'arrêté octroyant un crédit d'engagement précise que « les institutions culturelles subventionnées par l'Etat n'obtiendront pas

d'aides financières cantonales supplémentaires en vue de participer au financement du Théâtre du Jura » (art.5).

Vu la proximité géographique entre le CCRD et le Théâtre du Jura, une collaboration étroite entre les deux institutions s'avère particulièrement nécessaire. Les spectacles théâtraux d'envergure étant créés et programmés par le Théâtre du Jura, le CCRD, tout en gardant son identité et sa raison sociale, se concentrera sur sa mission statutaire de développement de prestations et d'activités socioculturelles pour la population du district de Delémont. Il veillera en outre à une programmation complémentaire à la vocation cantonale du Théâtre du Jura. Les compétences de sa commission musique seront mises à profit de la programmation du Théâtre du Jura avec lequel le CCRD partagera l'espace de travail dans le nouveau bâtiment et le bureau d'accueil. L'une des salles de répétition permettra la tenue d'expositions d'arts plastiques mises sur pied par le CCRD.

La complémentarité avec la salle de l'Inter à Porrentruy fait également l'objet d'une attention particulière. Ouvert en 2016, L'Inter, programmé par le Centre culturel du district de Porrentruy (CCDP) s'est acquis un public fidèle. Sa saison est marquée en grande partie par des spectacles « seul en scène ». Ce créneau n'entrera a priori pas dans la programmation du Théâtre du Jura, qui jouira d'un plateau de scène plus vaste et d'un équipement technique lui permettant de présenter des mises en scène plus denses. Les deux salles pourront occasionnellement accueillir des spectacles en commun afin de prolonger leur présence dans le Jura.

Fusion avec la Fondation Cours de Miracles

Gouvernement et Parlement ont affirmé leur volonté de voir le Théâtre du Jura se doter d'un secteur de médiation fort. A cet effet, il a été prévu que le Théâtre du Jura reprenne les prestations et le personnel de la fondation Cours de Miracles, reconnue pour ses compétences dans le domaine depuis sa création en 2001.

Dès la création de la Fondation pour le Théâtre du Jura, cette volonté s'est concrétisée par la présence, inscrite dans les statuts de la fondation, d'un représentant de la Fondation Cours de Miracles au sein du conseil de fondation du Théâtre du Jura.

Courant 2019, les travaux administratifs devant mener à la fusion des deux fondations ont été initiés par leurs conseils, avec l'appui de l'autorité cantonale de surveillance des fondations. Depuis l'engagement du directeur du Théâtre du Jura, les objectifs en matière de médiation ont été précisés.

Le calendrier de mise en œuvre prévoit que l'année 2020 soit consacrée à l'élaboration et l'adoption d'un contrat de fusion entre les deux fondations qui sera signé tout début 2021, avec reprise du personnel, des activités ainsi que des actifs et passifs financiers au 1^{er} janvier 2021.

D'un point de vue financier, les EPT de Cours de miracles sont compris dans les effectifs du Théâtre du Jura présentés ci-dessus. La subvention cantonale à la Fondation Cours de Miracles sera supprimée des budgets de l'Office de la culture et du délégué à la coopération dès la fusion en 2021.

Incidences financières

La subvention au fonctionnement du Théâtre du Jura fait l'objet du présent crédit d'engagement soumis au Parlement. Elle se monte à 4'000'000 francs au maximum pour trois ans, soit 1'000'000 francs pour 2021, et 1'500'000 francs pour 2022 et autant pour 2023. A noter que ces montants maximaux sont inférieurs - de 436'500 francs pour l'année d'exploitation partielle et de 263'600 francs pour les années d'exploitation complètes - aux prévisions inscrites dans le message du Gouvernement au Parlement de 2015.

Les subventions cantonales aux institutions culturelles actives dans les arts de la scène seront adaptées à leurs nouvelles charges, suivant les principes de la politique culturelle cantonale détaillée ci-dessus. De plus, les subventions cantonales actuellement versées à la Fondation Cours de Miracles appelée à disparaître ne seront pas reportées sur la Fondation pour le Théâtre du Jura. Au final, une économie devisée entre 180'000 et 213'000 francs sera effectuée sur le budget de fonctionnement annuel de l'Etat, graduellement dès 2021, principalement sur le budget de l'Office de la culture.

Enfin, il est entendu, conformément à l'article 5 du projet d'arrêté, que les institutions culturelles subventionnées par l'Etat n'obtiendront pas d'aides financières cantonales supplémentaires en vue de participer au financement du Théâtre du Jura.

IV. Conclusion, décisions

L'arrivée du Théâtre du Jura est un atout culturel, touristique et économique pour le canton. Avec son ouverture et son encadrement professionnel, c'est l'ensemble de la création des arts de la scène dans le Jura qui franchit un palier qualitatif et qui bénéficie d'une meilleure diffusion suprarégionale. Le budget de fonctionnement 2021 et les pré-budgés 2022-2023 respectent les hypothèses et prévisions posées dans le message au Parlement de décembre 2015.

Ainsi, le Gouvernement soumet au Parlement un arrêté qui vise en particulier à octroyer un crédit d'engagement de 4'000'000 francs en faveur de l'Office de la culture, destiné à couvrir pour partie le budget de fonctionnement de la Fondation du Théâtre du Jura pour les années 2020-2023, au travers d'un contrat de prestations conclu par le Gouvernement.

Il vous en recommande l'approbation.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de sa parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Martial Courtet
Président




Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'Etat

Annexes :

- Annexe 1 : projet d'arrêté ;
- Annexe 2 : tableau synthétique du contenu artistique ;
- Annexes 3, 4 et 5 : budget de fonctionnement du Théâtre du Jura 2021 et pré-budgets 2022 et 2023.

LE THÉÂTRE DU JURA, EN UNE ANNÉE, C'EST QUOI?

28'000 spectateurs

16'000 à la saison
7'000 en scolaires
5'000 hors saison

160 représentations

110 à la saison
30 scolaires
20 hors saison

50 jours de location

À des amateurs, des sociétés locales, des entreprises, des institutions, des privés

3 créations

- réunissant une majorité d'artistes jurassiens
- 2 pour adultes et 1 pour la jeunesse
- des spectacles qui partent ensuite soit dans le Jura pour un vrai travail sur le territoire, soit en Romandie et au-delà des frontières pour un rayonnement fort

35 spectacles accueillis

- dont une saison jeunesse
- du théâtre, de la danse, de la musique classique et actuelle, du cirque
- des spectacles ludiques, intelligents, drôles et émouvants
- des classiques et des nouveautés
- un savant dosage de local et d'international, de notoriété et de découverte
- des spectacles régionaux professionnels et amateurs
- des prix abordables, la carte 20 ans 100frs et des abonnements inclusifs payables en plusieurs fois

des artistes en résidences

- pour produire des petites formes réactives et surprenantes
- en soutien aux compagnies de la région
- pour des auteurs qui poétiseront la vie des spectateurs et des artistes

pôle de médiation

- des actions pour les écoles, au théâtre et en classe
- de la formation amateur et professionnelle
- des clés ludiques pour appréhender les arts de la scène
- une attention aux divers publics (seniors, précaires, avec handicap, non-francophones)

théâtre de Bâle

- une saison pour le public francophone de Bâle en partenariat avec le TheaterBasel
- des collaborations avec les lycées francophones et les classes de français
- des actions de médiations sur le territoire bâlois

partenariats

- spectacles en commun avec l'Inter
- locaux, spectacles et médiation en commun avec le CCRD
- pôle technique pour les institutions jurassiennes
- billetterie mutualisée
- mise à disposition de ressources administratives

BUDGET 2021

Compte de résultat

Charges		Remarque
Charges d'exploitation	-1 700 629	
Charges de manifestations	-522 879	
Charges de manifestations	-326 779	
Charges manifestations d'inauguration	-196 100	
Charges de personnel	-974 130	
Frais de promotions	-86 750	1/2 du budget annuel
Frais bureau aministratation billetterie	-59 250	1/2 du budget annuel
Assurances et représentation	-24 770	1/2 du budget annuel
Autres marchandises	-32 850	1/2 du budget annuel
Charges de structure	-276 000	
Charges bâtiments	-50 000	1/2 du budget annuel
Frais financiers	-21 000	Intérêts sur CHF 2.1mios d'emprunt bancaire à 2%/Hypothèse sur 6 mois
Amortissements	-205 000	Amortissement total = 355'840 / Hypothèse sur 6 mois
Charges totales	-1 976 629	
Produits		
Produits manifestations		266 075
Billetterie spectacles publiques	126 230	Recettes uniquement pour les septacles sur l'année civile 2021
Billetterie spectacles scolaires	16 450	Recettes uniquement pour les septacles sur l'année civile 2021
Abonnements	39 880	Moitié des recettes annuelles de la vente d'abonnements
Prestations de médiation	68 515	Encaissement de prix de prestations sur l'année entière
Coproductions	15 000	Estimation sur la base des projets prévus
Produits immobiliers	18 133	
Location bars	6 133	4 mois d'exploitation
Location diverses salles	12 000	4 mois d'exploitation
Produits totaux hors subvention RCJU et fonds tiers	284 208	
Excédent de charges		
		-1 692 421
Subvention RCJU (plafonnée)		
		1 000 000
Montant total des financements tiers		738 398
Dons et subventions de tiers	473 408	Acquis, soit par un versement déjà effectué, soit par un engagement écrit
Loterie romande (OR JU)	145 000	Estimation de la contribution OR JU par rapport aux charges de manifestations
Loterie romande (CPOR)	25 000	Estimation de la contribution CPOR aux activités de médiation sur l'ensemble de la Suisse romande
Autres contributions au projet artistique	34 990	Estimation de financements auprès de fondations actives dans le domaine de la culture
Amis du Théâtre du Jura	60 000	Selon objectif fixé. Travaux en cours. A ce jour des engagements pour un montant total de 25'000 sont acquis
Total subvention RCJU et fonds tiers	1 738 398	
Produits totaux	2 022 606	

Compte de résultat

Charges

Remarque

Charges d'exploitation -2 326 844

Charges de manifestations -800 000 Arrondi

Charges de personnel -1 141 414

Frais de promotions -168 500

Frais bureau administration billetterie -118 500

Assurances et représentation -42 730

Autres marchandises -55 700

Charges de structure -601 000

Charges bâtiments -150 000

Frais financiers -41 000

Amortissements -410 000

Charges totales -2 927 844

Produits

Remarque

Produits manifestations 527 347

Billetterie spectacles publiques 327 822

Billetterie spectacles scolaires 31 250

Abonnements 79 760

Prestations de médiation 68 515

Coproductions 20 000

Estimation sur la base des projets prévus

Produits immobiliers 54 400

Location bars 18 400

Location diverses salles 36 000

Produits totaux hors subvention RCJU et fonds tiers 581 747

Excédent de charges -2 346 097

Subvention RCJU (plafonnée) 1 500 000

Montant total des financements tiers 846 097

Dons et subventions de tiers 473 408

Acquis, soit par un versement déjà effectué, soit par un engagement écrit

Loterie romande (OR JU) 200 000

Estimation de la contribution OR JU par rapport aux charges de manifestations

Loterie romande (CPOR) 25 000

Estimation de la contribution CPOR aux activités de médiation sur l'ensemble de la Suisse romande

Autres contributions au projet artistique 47 689

Estimation de financements auprès de fondations actives dans le domaine de la culture

Amis du Théâtre du Jura 100 000

Selon objectif fixé. Travaux en cours. A ce jour des engagements pour un montant total de 25'000 sont acquis

Total subvention RCJU et fonds tiers 2 346 097

Produits totaux 2 927 844

Compte de résultat

Charges		Remarque
Charges d'exploitation	-2 326 844	
Charges de manifestations	-800 000	Arrondi
Charges de personnel	-1 141 414	
Frais de promotions	-168 500	
Frais bureau administration billetterie	-118 500	
Assurances et représentation	-42 730	
Autres marchandises	-55 700	
Charges de structure	-650 000	
Charges bâtiments	-200 000	
Frais financiers	-40 000	
Amortissements	-410 000	
Charges totales	-2 976 844	
Produits		Remarque
Produits manifestations	527 347	
Billetterie spectacles publiques	327 822	
Billetterie spectacles scolaires	31 250	
Abonnements	79 760	
Prestations de médiation	68 515	
Coproductions	20 000	Estimation sur la base des projets prévus
Produits immobiliers	54 400	
Location bars	18 400	
Location diverses salles	36 000	
Produits totaux hors subvention RCJU et fonds tiers	581 747	
Excédent de charges	-2 395 097	
Subvention RCJU (plafonnée)	1 500 000	
Montant total des financements tiers	895 097	
Dons et subventions de tiers	473 408	Acquis, soit par un versement déjà effectué, soit par un engagement écrit
Loterie romande (OR JU)	200 000	Estimation de la contribution OR JU par rapport aux charges de manifestations
Loterie romande (CPOR)	25 000	Estimation de la contribution CPOR aux activités de médiation sur l'ensemble de la Suisse romande
Autres contributions au projet artistique	71 689	
Amis du Théâtre du Jura	125 000	
Total subvention RCJU et fonds tiers	2 395 097	
Produits totaux	2 976 844	

ARRÊTÉ OCTROYANT UN CREDIT D'ENGAGEMENT A L'OFFICE DE LA CULTURE DESTINE A FINANCER LE FONCTIONNEMENT DU THEATRE DU JURA POUR LES ANNES 2021 A 2023

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 42 et 84, lettre g, de la Constitution cantonale (1),

vu les articles 3, 4, lettres b, c et d, et 7, alinéa 1, de la loi du 9 novembre 1978 sur l'encouragement des activités culturelles (2),

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (3),

vu la loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (LSubv) (4),

arrête :

Article premier ¹ Un crédit d'engagement de 4'000'000 francs est octroyé à l'Office de la culture.

² Il est imputable au budget 2021 à 2023 de l'Office de la culture, rubrique 520.3636.09.

Art. 2 Le crédit est destiné à financer l'octroi de subventions couvrant pour partie le budget de fonctionnement de la Fondation pour le Théâtre du Jura pour les années 2021 à 2023.

Art. 3 La somme versée annuellement à titre de subvention à la Fondation pour le Théâtre du Jura ne peut excéder le double du montant obtenu auprès des autres partenaires privés et publics.

Art. 4 Le Gouvernement est compétent pour conclure à cet effet les contrats de prestations entre la République et Canton du Jura et la Fondation pour le Théâtre du Jura.

Art. 5 Les institutions culturelles subventionnées par l'Etat n'obtiendront pas d'aides financières cantonales supplémentaires en vue de participer au financement du Théâtre du Jura.

Art. 6 Les décisions du Parlement relatives au budget de l'Etat sont réservées.

- (1) RSJU 101
- (2) RSJU 443.1
- (3) RSJU 611
- (4) RSJU 621

Art. 7 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :

Le secrétaire :

Eric Dobler

Jean-Baptiste Maître

- (1) RSJU 101
- (2) RSJU 443.1
- (3) RSJU 611
- (4) RSJU 621